

Règlement pour l'inscription de films Festival FILMAR en América Latina

1. Choix de programmation

Le Festival FILMAR en América Latina présente chaque année une centaine de films : des films de fiction, et des films documentaires.

Nous favorisons les regards croisés et ne nous limitons donc pas uniquement à des films de réalisateurs latino-américains tournés en Amérique latine. Nous programmons aussi des films de production européenne ou américaine tournés dans ces pays, ou des films de réalisateurs latino-américains tournés sur d'autres continents.

Le Festival FILMAR en América Latina s'engage pour la promotion de la diversité culturelle, la diversité des approches et styles cinématographiques.

La programmation s'effectue sur la base des propositions de films soumises au festival, des films repérés dans d'autres festivals et du travail en réseau de FILMAR avec d'autres festivals de films latino-américains dans le monde francophone et les liens avec des producteurs, organismes culturels et festivals en Amérique latine.

2. Sections

La programmation s'organise en plusieurs sections ou boîtes :

- FOCUS SUD : 8 films de cinéastes « experts » en compétition pour le prix du public (CHF 4'000)
- OPERA PRIMA : 8 films de « nouveaux talents » (premiers films) en compétition pour le prix du Jury des Jeunes (CHF 4'000)
- REGARDS ACTUELS : films organisés par pays

3. Sélection des films pour la programmation

La directrice artistique du festival sélectionne les films du programme de l'année et est responsable des choix finaux. Elle est assistée par d'autres collaborateurs du festival et par un groupe de travail pour le visionnement de films.

4. Inscription, propositions de films pour la présélection

Tous les films envoyés pour la présélection doivent être inscrits en ligne au moyen de l'inscription en ligne via notre site : www.filmar.ch

Délais d'inscription :

Pour inscrire un film, nous devons impérativement recevoir le lien de visionnement (de préférence) avec un mot de passe valide pour la durée du temps de sélection ou un dvd, les informations sur la production du film, et la documentation avant le 31 juillet de l'année en cours

Pour proposer un film, il est fondamental de répondre à tous les renseignements souhaités.

Délai d'inscription :

31 juillet de l'année en cours

Toute proposition tardive arrivant après ces délais ne pourra être prise en considération que pour l'année suivante.

5. Confirmation des films sélectionnés

Un avis de sélection définitive est adressé aux producteurs ou aux cinéastes des films sélectionnés au plus tard à la mi-septembre.

6. Documentation

Pour chaque film sélectionné les documents et le matériel suivants devront être envoyés au plus vite :

- Une bio-filmographie exhaustive de la réalisatrice ou du réalisateur (titres des films et années de production);
- Dossier de presse sur le film
- Au moins 2 photos du film (images numériques ou numérisées, 300 DPI, JPG);
- Une photo de la réalisatrice ou du réalisateur; (images numériques ou numérisées, 300 DPI, JPG);
- Une liste de dialogues en anglais et/ou en français;

Les documents requis seront envoyés par e-mail en document attaché à : info@filmar.ch

Le Festival FILMAR se réserve le droit de renoncer finalement à programmer un film sélectionné si nous ne disposons pas du matériel de promotion avant fin septembre.

7. Formats, versions et sous-titres de projection

Les films sélectionnés doivent être projetés de préférence en version originale et sous-titrée en français. Si cette version n'existe pas, veuillez nous indiquer de quels types de sous titres vous disposez (anglais, ou sans sous titres).

ATTENTION AUX FORMATS DE PROJECTION POSSIBLES

Le Festival FILMAR en Amérique Latina insiste sur la qualité des formats de projection. Les formats numériques sont préférés. Nous acceptons les formats suivants:

***DCP**

For **Encrypted DCP & KDM** : the festival kindly ask you to make sure that the KDM is open by 1st of November, for technical checks and ingest before the festival dates. * Codes of the venues are attached.

***Fichier numérique HD**

Master file should be FullHD, if available, preferably less compressed in a **Prores 422HQ** file or other professional codec like DNxHD, Avid or else. If there is no uncompressed file, please send us the file as it is or use H264 with a minimum bitrate of 20 Mb/s.

* **Blu-ray** : choix de formats exceptionnels, les formats numériques y sont préférés.

As Blu-ray are not reliable for screening, (because of incompatibility with projectors or risks of scratches) we ask you to send us **2 Blu-ray copies**.

***35mm**

Nous ne pouvons malheureusement pas présenter des films en format NTSC, ni Beta Digitale, ni mini DV.

Les frais de transfert éventuellement nécessaires sur un format compatible chez nous sont à charge de l'expéditeur. Le festival se réserve le droit de retirer un film de la programmation si nous ne recevons pas un format de projection possible à présenter.

8. Délai de réception et transport des films sélectionnés

Les copies de projection des films doivent parvenir au festival au plus tard le **7 octobre**. Cette date limite doit impérativement être respectée, pour éviter que l'on déprogramme un film au dernier moment. La personne chargée du transport copies films du festival (film@filmar.ch) suivra toutes les démarches.

Les films sont commandés et réexpédiés via notre compte FEDEX. Le festival se charge des frais de transport des copies de projections, sauf lorsqu'il s'agit d'un retour de film destiné à un autre festival. Les démarches à suivre pour l'envoi et les documents à remplir seront transmis par la personne responsable dès le 16 septembre 2018.

9. Frais de transport

Les frais d'envoi et d'importation et de renvoi des films sélectionnés sont à la charge du Festival FILMAR en Amérique Latine uniquement lorsque ces films sortent d'un stock de film pour y retourner. Les frais de transport des copies sont partagés dans les autres cas (transports entre festivals de films par exemple).

10. Responsabilité du festival

Le Festival FILMAR assure les copies 35mm dès leur arrivée à la douane suisse jusqu'à leur réexpédition depuis la douane suisse.

11. Invitation

Les frais d'hébergement et de voyages des cinéastes sont pris en charge par le festival uniquement lorsque cela a été expressément prévu à l'avance (invités spéciaux choisis par le festival).

12. Les jurys et prix du festival

C'est la direction du festival qui choisit les films FOCUS SUD et OPERA PRIMA parmi lesquels seront attribués – respectivement – le prix du public (CHF 4'000) et le prix du jury des jeunes (CHF 4'000).

13. Paiement des prix

Le montant des prix est versé au réalisateur ou à la réalisatrice du film primé.

14. Promotion et publication des prix du festival

Nous encourageons les réalisateurs et producteurs, distributeurs en Europe, à mentionner la sélection à FILMAR dans leur matériel de promotion du film et le site internet du film.

Genève, règlement fixé en décembre 2010, actualisé en mai 2019.